

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 2 mai 2022 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Madame: Nancy Picard

Messieurs : Gilbert Ferland
Mathieu Laliberté
Rock Simard
Jean-Marie Lefebvre
Daniel Lafèche

Sont également présents :
Claudine Tremblay, secrétaire-trésorière.
Guylaine Simard, secrétaire-réceptionniste

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 2 mai 2022**
- 3. Adoption des procès-verbaux d'avril 2022**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment – Rapport
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Rapport
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.3 Rapport Greffière-trésorière
 - 4.3.1 CPTAQ – Suivi
 - 4.3.2 Emploi été - Entente
 - 4.3.2 Indexation salariale
- 5. Correspondance**
 - 5.1 MRC service incendie – Dépôt rapport annuel
 - 5.2 Résolution 2022-03-059 – Réponse citoyenne
 - 5.3 Entente 9-1-1
 - 5.4 Entente Supra locaux – Renouvellement
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - Régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique Incendie/Ambulance
 - 6.6 Rapport du comité MADA / Famille
 - 6.7 Rapport Comité Parc
 - 6.8 Rapport comité Loisirs /culture
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir Secrétaire-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Appel d'offres 2022-01 Calcium liquide – Soumissions
 - 8.2 Corridor Appalachiens – Offre de services
 - 8.3 MRC – Offres de services

Municipalité de Stanstead-Est

8.4 Balade des clochers – Demande d'appui financier

8.5 Déneigement – Appel d'offres

9. Avis de motion

10. Adoption de règlement

10.1 Règlement 2022-03

11. Divers

12. Période de questions

13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2022-05-083

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 2 mai 2022, tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

8.6 FQM - Participation 2022

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2022

Rés. 2022-05-084

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' adopter les procès-verbaux d'avril 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture **no 1329** d'un montant 1 350.00 \$, avant taxes, représentant 25 heures réalisées en mars 2022 ;

Rés. 2022-05-085

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1329 d'un montant total de 1 552.16 \$ pour services d'inspection municipale rendus en mars 2022.

ADOPTÉ POUR 6

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie dépose au conseil municipal les dépenses effectuées en avril dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Réjean Giguère 626,15 \$ \$

Rés. 2022-05-086

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté

Municipalité de Stanstead-Est

APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 6

4.2.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois de mai 2022.

Nivelage	10 000. \$
Gravier	40 000. \$
Transport gravier	20 000. \$
Creusage fossé	12 000. \$

Rés. 2022-05-087 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser les dépenses tel que décrites par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉ POUR 6

4.3 GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – RAPPORT

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, dépose son rapport mensuel.

4.3.1 CPTAQ – SUIVI

Le conseil est informé que dans le dossier du parc des Chutes Burroughs, la CPTAQ demande que soit convertie la demande d'autorisation autre qu'agricole en demande d'exclusion.

4.3.2 EMPLOI ÉTÉ - ENTENTE

Une subvention salariale pour emploi d'été a été acceptée par Emploi Canada. Un appel à candidature pour sera enregistré sur les sites emploi en ligne.

4.3.2 INDEXATION SALARIALE

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre actuelle et la grande mobilité de celle-ci ;

CONSIDÉRANT la hausse des salaires généralisée afin de contrer ces deux effets ;

CONSIDÉRANT l'indexation des salaires des employés et cadres est basé sur l'IPC de l'année ultérieure ;

CONSIDÉRANT le taux d'inflation présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le départ hâtif de l'inspecteur en bâtiment et en environnement a fait que le personnel administratif a dû pallier à l'absence de

Municipalité de Stanstead-Est

l'inspecteur en bâtiment du 1 septembre au 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible aux enjeux de rétention de personnel et tient à cœur le bien-être de ses employés;

CONSIDÉRANT tous ces éléments, la directrice générale croit nécessaire de réévaluer le salaire horaire et de compenser sous forme de prime pour cumul de travail réalisé entre le 1 septembre au 15 novembre 2021 pour le personnel impacté ;

Rés. 2022-05-088 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE réévaluer rapidement les salaires et de convenir d'une prime pour cumul de travail pour le personnel impacté ;

QUE cette réévaluation pourra faire l'objet d'une collaboration avec les membres du comité des ressources humaines.

ADOPTÉ POUR 6

5. CORRESPONDANCE

5.1 RAPPORT FINANCIER 2021- DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Rés. 2022-05-089 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

Municipalité de Stanstead-Est

D' approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ POUR 5

5.2 RÉSOLUTION 2022-03-059 – RÉPONSE DE LA CITOYENNE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-03-059 à la séance régulière de conseil du 14 mars ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé sa réponse dans les délais accordée par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a signifié par écrit qu'elle accepte choisi l'option 2 offertes par le conseil;

Rés. 2022-05-090 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE procéder à la vente conciliante de la parcelle de terrain, tel que décrite dans l'offre déposée le 23 février 2022. Offre pour laquelle, l'acheteuse, Mme Angèle Lebel, consent à procéder aux conditions suivantes :

- Que la parcelle du lot 5 417 435 acquise soit obligatoirement unifié, sous un lot unique et matricule unique, au nouveau lot qui sera constitué à la suite de l'opération cadastrale ;
- Que la propriétaire du lot 6 101 464 actuel s'engage à payer :
 - tous les frais, sans exception, associés à cette transaction ;
 - des frais compensatoires d'un montant de 3000. \$ pour l'acquisition de la parcelle de terrain visée ;

D' autoriser la greffière-trésorière et la mairesse à signer les documents, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

5.3 ENTENTE 9-1-1

CONSIDÉRANT le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9- 1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite

Municipalité de Stanstead-Est

PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

CONSIDÉRANT QUE une nouvelle entente service 9-1-1-PG entre Bell Canada (Bell) et la Municipalité de Stanstead-Est (l'autorité 9-1-1) doit être signée;

Rés. 2022-05-091 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' autoriser la directrice générale et greffière trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Stanstead-Est l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération, tel que déposée par Bell Canada.

ADOPTÉ POUR 6

5.4 ENTENTE SUPRALOCAUX – RENOUELEMENT

L'entente entre la Municipalité et la Ville de Coaticook traitant des équipements de loisirs viendra à échéance et devra être renouvelé, le cas échéant, pour le 1 janvier 2023. Le conseil réitère son intérêt à recevoir des statistiques des usagés provenant de notre municipalité pour chaque activité incluses dans cette entente et demande à recevoir des outils de promotion afin d'informer sa population sur les équipements rendus plus accessibles grâce à cette entente.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

CONSIDÉRANT QUE le bris de la chaussée sur la route 143 provoquant des comportements de contournements à risque et par le fait même des perturbations de circulation importantes ;

Rés. 2022-05-092 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE demander au MTQ de procéder à la réparation permanente de ce bris dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ POUR 6

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE ET AMBULANCE

Municipalité de Stanstead-Est

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport concernant le service incendie.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ LOISIRS /CULTURE

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La secrétaire-trésorière présente au conseil municipal les dépenses effectuées en avril 2022 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Lynda L'heureux	110.00 \$
Véronique Picard (commis comptable)	270.00 \$
Brunelle électronique	2 759,36 \$
MRC de Coaticook	66.74 \$
Staples	660.86 \$
Claudine Tremblay (frais de déplacements)	44,84 \$
Claudine Tremblay (remb. 50 % mat. télétravail)	585.74 \$
Guylaine Simard (remb. 50 % mat. télétravail)	460.33 \$
Mun. Barnston Ouest	1472.97 \$

Rés. 2022-05-093 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche

ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 5

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en avril 2022, d'un montant total de 68 967,33 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en mai 2022, d'un montant total de 9 786.32 \$;

Rés. 2022-05-093.1 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 6

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 APPEL D'OFFRES 2022-01 – CALCIUM SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour environ 137 000 litres de l'abat poussière en vrac liquide, frais de transport et épandage inclus ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

LES ENTREPRISES BOURGET INC : chlorure de calcium liquide 35 % (AP-35) à 0,3168 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses;

Multi route : chlorure de calcium liquide, concentration 35 %, à 0,0389 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

Somavrac c.c. Inc. chlorure de calcium liquide 35 %, concentration, à 0,03177 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses;

Enviro Solutions Canada Inc. : chlorure de magnésium 30 % liquide, à 0,2792 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

SEL ICECAT : chlorure de calcium liquide, concentration 30-35 %, à 0,298\$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les (5) cinq soumissions sont conformes ;

Rés. 2022-05-094

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

DE faire l'achat de 180 000 litres de chlorure de magnésium 30 % liquide, à 0,2792 \$/ litre, incluant le transport et épandage, taxes non-comprises, chez **Enviro Solutions Canada Inc.** le plus bas soumissionnaire ;

QUE **Enviro Solutions Canada Inc.** devra rendre disponible le produit retenu, au plus tard le 23 juin 2022, à la suite d'une entente avec l'inspecteur en voirie ;

QUE les véhicules d'épandage de **Enviro Solutions Canada Inc.** devront être équipé d'un densimètre afin de pouvoir vérifier la concentration du produit en tout temps.

ADOPTÉ POUR 6

8.2 CORRIDOR APPALACHIENS – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE Corridor Appalachien dépose une offre de services professionnels pour accompagnement dans la démarche de conservation amorcée par la Municipalité avec Fondation Massawippi ;

Municipalité de Stanstead-Est

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire de cette entente est de 8 000 \$, et que seules les heures réalisées seront facturées;

Rés. 2022-05-095 **IL EST PROPOSÉ PAR** Rock Simard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' accepter l'offre de services de Corridor Appalachien, représentant une enveloppe budgétaire de maximum 8 000 \$, pour services professionnels dans la démarche de conservation amorcée par la Municipalité avec Fondation Massawippi ;

D' autoriser la mairesse, Mme Pamela B. Steen, de signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ POUR 6

8.3 MRC DE COATICOOK – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les dernières recommandations de la CPTAQ exigent que le dossier du Parc des Chutes-Burroughs soit traité en demande d'exclusion ;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalité Régionale de Comté, en l'occurrence ici la MRC de Coaticook, sont responsables des demandes d'exclusion sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook dépose une offre de services du secteur d'urbanisme pour mener à bien ce dossier, évalué à environ 30h, au tarif horaire de 41,82 \$/ heure, frais d'administration inclus ;

CONSIDÉRANT QUE seules les heures travaillées seront facturées ;

Rés. 2022-05-096 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' accepter l'offre de service tel déposée par Marie-Luce Benoit, aménagiste-urbaniste, pour et au nom de la MRC de Coaticook ;

QU' un état de compte des heures allouées au dossier soit transmis avec la facturation.

ADOPTÉ POUR 6

8.4 BALADE DES CLOCHERS – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE l'Archidiocèse de Sherbrooke demande un appui financier pour son événement touristique et culturel La Balade des clochers, événement visant à permettre aux visiteurs d'en apprendre davantage sur le patrimoine bâti, de la région, et en particulier sur l'église Sacré-Cœur de Stanstead ;

Rés. 2022-05-097 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté

ET RÉSOLU

DE ne pas offrir d'appui financier à cet événement.

ADOPTÉ POUR 6

8.5 DÉNEIGEMENT – APPEL D'OFFRES

Le point est reporté à un conseil ultérieur.

8.6 FQM - PARTICIPATION 2022

CONSIDÉRANT QUE le Congrès FQM aura lieu les 22, 23 et 24 septembre à Montréal et qu'il faut dès maintenant réserver l'hébergement pour les élus désirant y participer ;

Rés. 2022-05-097.1 IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE demander à la MRC de Coaticook de réserver deux chambres pour les élus de Stanstead-Est. ;

ADOPTÉ POUR 6

9. AVIS DE MOTION

10. RÈGLEMENT

10.1 RÈGLEMENT 2022-03

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, L.R.Q. c. C-24.2, permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée ;

ATTENDU QUE l'article 291 du *Code de la sécurité routière*, L.R.Q. c. C-24.2, permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin dont elle est responsable de l'entretien la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU I' article 291.1 du *Code de la sécurité routière*, L.R.Q. c. C-24.2, prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée par une signalisation appropriée pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

Municipalité de Stanstead-Est

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 7 février 2022;

Rés. 2022-05-098 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Stanstead-Est adopte le règlement 2022-03 modifiant le règlement 2015-02 relatif à la circulation restreinte des camions et des véhicules-outils sur le réseau municipal de la Municipalité de Stanstead-Est ;

DE soumettre pour approbation le présent règlement au Ministre des Transports conformément aux dispositions de l'article 627 du *Code de la sécurité routière*.

ADOPTÉ POUR 6

- 11. **DIVERS**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTION**

Pas de question.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-05-099 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 22h20.

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse

PROCÈS-VERBAL POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Le 10^{ième} jour du mois de mai à 11 h 05, à l'hôtel de ville de Stanstead-Est est fait l'ouverture des dossiers de soumission pour l'appel d'offres 2022-02 pour du rechargement granulaire sur une partie des chemins Boynton, Colline Merrill et Curtis .

L'ouverture des enveloppes est faite en présence de :

Claudine Tremblay, directrice générale

Guylaine Simard, secrétaire réceptionniste

Fernanda Donega, agente de projet

1. OUVERTURE DES ENVELOPPES

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que (4) quatre soumissions ont été déposées et procède à l'ouverture des enveloppes reçues. Pour chacune d'entre elle, Madame Claudine Tremblay nomme le nom de la compagnie soumissionnaire et le montant total des travaux, avant taxes.

2. COMPAGNIES SOUMISSIONNAIRES

L'unique soumissionnaire pour l'appel d'offres 2022-02 *Rechargement granulaire sur une partie des chemins Boynton, Colline Merrill et Curtis* est :

Couillard Construction Ltée

Prix : 227 581,00\$, avant taxes

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance, il est 11 h 15.

Claudine Tremblay,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, dûment convoqué, de la Municipalité de Stanstead-Est tenue le 18^{ième} jour du mois de mai 2022 à 19h00 à l'Hôtel de ville, tous formant et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame : Nancy Picard
Messieurs : Rock Simard
Daniel Laflèche
Jean-Marie Lefebvre

Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE a mairesse Mme Pamela B. Steen n'est pas présente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un(e) élu(e) pour présider cette séance extraordinaire du 18 mai 2022 ;

Rés. 2022-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

DE nommer Jean-Marie Lefebvre président de l'assemblée pour la séance extraordinaire du conseil du 18 mai 2022.

ADOPTÉ POUR 4

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Appel d'offres 2022-02 Rechargement granulaire
4. Période de questions sur le budget
5. Levée de la séance extraordinaire

Rés. 2022-05-101

II EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 4

3. APPEL D'OFFRES 2022-02 – RECHARGEMENT GRANULAIRE

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'appel d'offres 2022-02 pour du rechargement granulaire sur une partie des chemins Boynton, Colline Merrill et Curtis ;

Municipalité de Stanstead-Est

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2022-02 a eu lieu le 10 mai à 11 h05, en la présence de la directrice générale et de deux employées ;

ATTENDU QUE l'unique soumissionnaire est :
Couillard Construction Ltée
Prix : 227 581,00\$, avant taxes

ATTENDU QUE le soumissionnaire est conforme ;

ATTENDU QUE les éléments suivants étaient connus, en tout ou en partie, et donc prévisibles par le soumissionnaire lors du dépôt de soumission :

- les mesures sanitaires spécifiques ainsi que les effets sur l'organisation du travail actuellement en vigueur concernant le type d'activité prévus dans le cadre de cet appel d'offres ;
- la possible variation des frais du carburant entre le dépôt de la soumission et la date prévus des travaux ;

Rés. 2022-05-102 **IL EST PROPOSÉ PAR** Daniel Lalfèche
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

QUE le conseil accorde le contrat de Rechargement granulaire des chemins Boynton, Colline Merrill et Curtis à Stanstead-Est, à l'unique soumissionnaire conforme, à Couillard Construction Ltée pour un montant total de 261 661,25 \$ taxes incluses ;

QUE ce contrat fait partie intégrante de la programmation 4^e version qui sera soumise au ministère dans la cadre du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ POUR 4

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions ont été répondues.

5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-05-103 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 19h10

ADOPTÉ POUR 4

Claudine Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Jean-Marie Lefebvre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Jean-Marie Lefebvre, conseiller